

Interactions UTC

1. [Interactions, le Magazine des Technologies Emergentes](#)
2. [Thématiques](#)
3. [Génie des procédés, chimie, développement durable](#)
4. "Vivre autrement"

"Vivre autrement"

Entretien avec Corinne Lepage, ancienne ministre de l'environnement, fondatrice et présidente du parti Citoyenneté Action Participation pour le XXI^e siècle (CAP 21).

20 May 2009



Vous êtes depuis longtemps investie dans la protection de l'environnement.

Quel a été le moteur de votre implication et quel bilan pouvez-vous faire aujourd'hui en matière de droit de l'environnement ?

Corinne Lepage : Mon engagement idéologique, associatif et désormais politique est né d'une double rencontre. Intellectuelle d'abord : j'ai soutenu en 1975 une thèse de doctorat d'Etat qui abordait la notion de coût social en droit public, et au cours de laquelle je me suis notamment intéressée aux externalités environnementales. Affective ensuite, puisque j'ai rencontré en 1977 celui qui deviendra mon mari, Christian Huglo, et qui était alors le premier avocat à s'intéresser à des questions environnementales, avec l'affaire Montedison (groupe industriel italien spécialisé dans la chimie industrielle, ndlr) et la pollution de la Méditerranée par les boues rouges. Plus de trente ans plus tard, il faut quand même signaler que le droit de l'environnement a considérablement progressé, jusqu'à devenir un droit constitutionnel : droit de l'air, de l'eau, des déchets, de la biodiversité... Même si, et c'est à déplorer, il a progressé moins vite que la détérioration des ressources. Autre souci, au-delà des conventions internationales, le droit de l'environnement reste local ou national alors que les problèmes sont eux internationaux : changement climatique, préservation de la biodiversité. On assiste à ce niveau à une montée en puissance d'un blocage à l'efficacité du droit. Beaucoup des textes de lois ne sont malheureusement que peu ou pas appliqués.

Quelles actions les universités doivent-elles selon vous mettre en œuvre dans la prise en compte du développement durable ?

Le rôle des universités doit être moteur, car la connaissance est première. Beaucoup des problématiques soulevées par le développement durable proviennent d'une ignorance (in)volontaire des industriels, des politiques ou des citoyens. Aussi, l'université qui par définition est un lieu de formation et de recherche, doit jouer pleinement son rôle. On ne peut traiter un sujet de manière sectorielle. A ce titre, l'agence européenne de l'environnement met en lumière, à travers un rapport "Signaux précoces et leçons tardives : le principe de précaution 1896-2000", combien l'interdisciplinarité est une absolue nécessité. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont de plus en plus complexes et interdépendants. Ne pas les aborder dans un souci d'interdisciplinarité, tant dans le domaine de la formation que de la recherche, ne permet pas selon moi de (se) poser les bonnes questions.

L'UTC est un acteur majeur du pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources (IAR) qui porte sur la valorisation de la plante entière et la bio-raffinerie.

En quoi ce thème de recherche doit-il constituer d'après vous un domaine prioritaire de recherche ?

Le XXe siècle était celui du pétrole, le XXIème sera celui du végétal. Il va progressivement falloir substituer l'agro-industrie à la pétrochimie. A ce titre, le pôle de compétitivité IAR joue et jouera un rôle fondamental vis-à-vis de l'énergie et des carburants de seconde génération, mais aussi vis-à-vis du développement de la chimie verte. La technologie et les innovations qui y sont intrinsèquement liées sont par là des conditions, certes insuffisantes, mais absolument nécessaires pour tenter de concilier le social économique, l'écologique et l'humain. La technologie ne va pas résoudre à elle seule tous les problèmes, mais s'en passer est un moyen sûr de ne pas y parvenir !

Vous dites que le développement durable ne doit pas être un "cache-misère" se transformant en alibi pour faire perdurer le système actuel.

Je propose en effet dans un ouvrage *Vivre autrement** de substituer à l'idée de développement durable la notion d'évolution soutenable. Le débat croissance / décroissance est un faux débat duquel il nous faut sortir. L'évolution ne détermine pas le sens du changement vers lequel aller. C'est en se demandant par contre à quoi la durabilité nous contraint qu'on va dans un sens ou dans l'autre, en fonction des "plus" et des "moins". L'agriculture durable, la mobilité durable, les énergies renouvelables, l'économie de la connaissance... doivent être les "plus". Le pétrole, les pesticides, l'utilisation excessive de l'eau... les "moins". Il faut véritablement asseoir le développement économique sur ce qui va être effectivement durable, d'où l'idée d'évolution soutenable.

* *Editions Grasset, collection Essai Blanche (avril 2009)*